

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 11 mars 2013 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2012 (176.1 C.M.)
 - 6.3. Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2013 (966 C.M.)
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Adoption du rapport annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies
 - 7.2. Autorisation pour le partage de renseignements entre les services d'urbanisme et de sécurité incendie
8. **Transport**
 - 8.1. Reddition de comptes 2012 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.2. Demande de personnel pour le service des travaux publics
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Cueillette printanière des rebuts volumineux
 - 9.2. Achat de bacs de récupération roulants (20 unités)
 - 9.3. Adoption du rapport annuel 2012 de la gestion de l'eau potable et du plan d'action
 - 9.4. Dépôt du bilan annuel 2012 de la qualité de l'eau potable
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Adoption des règlements en urbanisme
 - 10.1.1. Règlement numéro 2008-05-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05
 - 10.1.2. Règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
 - 10.1.3. Règlement numéro 2008-09-1 modifiant le règlement numéro 2008-09 sur les conditions d'émission des permis de construction
 - 10.1.4. Règlement numéro 2008-11-2 modifiant le règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats
 - 10.1.5. Règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels
 - 10.2. Achat de jardinières pour le village
 - 10.3. Nomination d'un représentant sur le comité d'analyse du Fonds de visibilité Cartier
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2013-2014
 - 11.2. Aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilités réduites au centre communautaire
 - 11.3. Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Demande d'appui – Après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane
 - 13.2. Corporation de développement – Reconnaissance à Madame Diane Beaulieu relative à la Résidence des Sables
14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

2013-044 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 11 mars 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3. Approbation des procès-verbaux***2013-045 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 février dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 février 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2013-046 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 13 février dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'approuver le procès-verbal du 13 février 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Présentation et adoption des comptes***2013-047 APPROBATION DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2013**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 28 février 2013 :

Liste des comptes à payer au 28 février 2013	235 200,20	\$
Liste des comptes payés de février 2013 (paiements directs préautorisés + chèques #5413)	777,78	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3400 au #3422)	13 090,18	\$
Total des comptes au 28 février 2013	249 068,16	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

2013-048 **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit préparer chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité régionale de Comté (MRC);

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 14 janvier 2013;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'aviser la MRC de Matane qu'aucun dossier ne sera transmis cette année en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2012

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2012 tel que remis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et conformément à l'article 176,1 du *Code municipal du Québec*.

6.3 Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2013

2013-049 **NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 Adoption du rapport annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies

2013-050 **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES – 2^E ANNÉE**

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Matane est entré en vigueur le 28 juin 2010;

Considérant que l'action #5 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la deuxième année telle que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2 Autorisation pour le partage de renseignements entre les services d'urbanisme et de sécurité incendie

2013-051 AUTORISATION POUR LE PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LES SERVICES D'URBANISME ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que la municipalité de Baie-des-Sables a confié par entente intermunicipale l'application de ses règlements d'urbanisme à la MRC de Matane;

Considérant que la municipalité a confié l'application de son règlement de prévention incendie à la MRC de Matane;

Considérant que le schéma de prévention incendie de la MRC de Matane prévoit qu'une procédure de partage de renseignements doit être mise en place entre les services incendies et d'urbanisme lorsqu'un bâtiment à risques élevés ou très élevés change de vocation ou est visé par des travaux;

Considérant que le partage de renseignements peut aussi s'avérer utile suite à un sinistre demandant la destruction d'un bâtiment, pour combattre des cas d'insalubrité ou limiter les risques d'incendie;

Considérant qu'une procédure administrative de la MRC de Matane encadre ces échanges de renseignements;

Considérant qu'un tel partage d'information est conforme à l'intérêt de la municipalité en empêchant la réalisation de projets dérogatoires aux règlements municipaux et en protégeant la santé et la sécurité du public et des biens;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

- D'autoriser les services d'urbanisme et de sécurité incendie de la MRC de Matane à partager de l'information afin de faciliter l'application des règlements municipaux;
- D'autoriser également le secrétaire-trésorier ou tout autre officier municipal émettant des permis en application des règlements d'urbanisme à transmettre les renseignements requis au travail du service régional de sécurité incendie;
- De rappeler aux services que le partage des renseignements doit se faire dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection des renseignements personnels et que l'information transmise ne peut servir qu'aux fins d'application des règlements de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Reddition de comptes 2012 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

2013-052 REDDITION DE COMPTES 2012 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 83 950 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu que la municipalité de Baie-des-Sables informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Demande de personnel pour le service des travaux publics

2013-053 OUVERTURE D'UN POSTE DE JOURNALIER

Considérant l'indisponibilité de Monsieur Maxime Galarneau a travaillé pour la municipalité pendant la période du 19 mars au 19 juillet 2013 puisqu'il suivra une nouvelle formation professionnelle comme opérateur de machinerie lourde forestière à Trois-Pistoles;

Considérant les besoins de main-d'œuvre à titre de journalier pour les prochains mois afin de combler, entre autres, les périodes de vacances et les congés de paternité à prévoir et pour permettre la réalisation de travaux nécessitant plusieurs travailleurs en même temps durant la saison estivale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'ouvrir le poste de journalier selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la description de tâches du journalier établie par la politique salariale de la municipalité;
- Le poste est saisonnier avec des périodes à temps plein et partiel;
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 3, salaire variant de 12,48 \$ à 15,60 \$);
- Le poste sera ouvert aux candidatures par le biais du bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec;
- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 18 avril 2013.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Cueillette printanière des rebuts volumineux

2013-054 CUEILLETTE PRINTANIÈRE DES REBUTS VOLUMINEUX

Il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de mandater « Bouffard Sanitaire inc. » pour effectuer la cueillette des objets volumineux avec un camion à chargement avant au tarif horaire de 89,93 \$ plus les taxes. Deux employés municipaux accompagneront le chauffeur pour le chargement lors de la cueillette. La journée de la cueillette est fixée à vendredi le 24 mai 2013 et les citoyens seront avisés par le biais du bulletin municipal. Il est également résolu d'aviser les citoyens qu'il n'y aura qu'une seule cueillette de rebuts volumineux de prévue pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 Achat de bacs de récupération roulants

2013-055 ACHAT DE 20 BACS DE RÉCUPÉRATION ROULANTS

Considérant la résolution #2007-223 précisant que certains propriétaires n'ont pas reçu le nombre de bacs bleus prévu par la politique de distribution des bacs de récupération;

Considérant que certains propriétaires sont toujours concernés par cette situation;

Considérant que de nouveaux logements sont à prévoir sur le territoire de Baie-des-Sables (résidence pour personnes âgées, rue des Souvenirs, etc.);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser l'achat de vingt (20) bacs de récupération avec une inscription de la municipalité et un numéro de série au montant 1 839,80\$ plus les taxes chez Matériaux G. Ouellet. Le financement de cette dépense se fera à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.3 Adoption du rapport annuel 2012 de la gestion de l'eau potable et du plan d'action

2013-056 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2012

Considérant la nouvelle stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Considérant que les objectifs de cette stratégie est de :

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite;

Considérant que les mesures destinées aux municipalités à compter de l'année 2012 sont de :

- Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau, et adopter une réglementation sur l'eau potable;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2012 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et d'autoriser sa transmission par voie électronique au *ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.4 Dépôt du bilan annuel 2012 de la qualité de l'eau potable

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2012 tel que requis par l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et informe les utilisateurs de cette eau qu'ils peuvent se procurer une copie de ce bilan au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

10.1.1 Règlement numéro 2008-05-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05

2013-057 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-2 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-05

Attendu que conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1) la Municipalité de Baie-des-Sables a adopté le « Règlement numéro 2008-05 sur le « Plan d'urbanisme » pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane a été modifié par les règlements numéros 198 7-2011 et 198-9-2011 entrés en vigueur le 18 octobre 2010 et le 27 janvier 2012 respectivement;

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables est concernée par lesdites modifications et doit en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) adopter un règlement de concordance;

Attendu que les potentiels et les contraintes de développement identifiés à l'intérieur du périmètre urbain ont favorisé la modification des limites de certaines affectations;

Attendu que suite à l'adoption d'un projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 février 2013 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Damien Ouellet, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-05-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1.2 Règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06

2013-058 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06

Attendu que conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1), la Municipalité de Baie-des-Sables a adopté le Règlement de zonage numéro 2008-06 pour l'ensemble de son territoire ;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane a été modifié par les règlements numéros 198-7-2010 et 198-9-2011, entrés en vigueur le 18 octobre 2010 et le 27 janvier 2012 respectivement ;

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables est concernée par lesdites modifications et doit en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) adopter un règlement de concordance ;

Attendu que les limites de certaines zones à l'intérieur du périmètre urbain ont nécessité des modifications pour donner suite aux potentiels et contraintes de développement identifiés au plan d'urbanisme ;

Attendu qu'il y a lieu de revoir le chapitre sur les usages complémentaires en considération des modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement ;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 février 2013 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que suite à l'adoption d'un deuxième projet de règlement, un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié ;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans les huit (8) jours de la publication de l'avis ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Monique A. Roy, conseillère, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2013 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1.3 Règlement numéro 2008-09-1 modifiant le règlement numéro 2008-09 sur les conditions d'émission des permis de construction

2013-059 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-09-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-09

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1), la Municipalité de Baie-des-Sables a adopté le Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 2008-09 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane a été modifié par les règlements numéros 198-7-2010 et 198-9-2011, entrés en vigueur le 18 octobre 2010 et le 27 janvier 2012 respectivement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables est concernée par lesdites modifications et doit en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 février 2013 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Claudie Fillion, conseillère, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-09-1 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1.4 Règlement numéro 2008-11-2 modifiant le règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats

2013-060 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 2008-11

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1), la Municipalité de Baie-des-Sables a adopté le Règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats no 2008-11 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane a été modifié par le règlement numéro 198-9-2011, entré en vigueur le 27 janvier 2012 et visait particulièrement la protection des terres agricoles et l'implantation des activités non agricoles;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance économique de l'agriculture pour la vitalité du milieu de vie et souhaite de ce fait, exercer un meilleur contrôle contre le reboisement des meilleures terres agricoles;

ATTENDU QU'un projet de règlement sur les usages conditionnels est en processus d'adoption en vue de mieux gérer l'implantation des activités et des usages non agricoles en zone agricole;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Martin Pelletier, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-11-2 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1.5 Règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels

2013-061 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane a été modifié par les règlements numéros 198-7-2010 et 198-9-2011, entrés en vigueur le 18 octobre 2010 et le 27 janvier 2012 respectivement;

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables est concernée par lesdites modifications et doit en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) adopter un règlement de concordance;

Attendu que le conseil municipal désire se prévaloir d'une réglementation sur les usages conditionnels afin de favoriser une utilisation optimale de la valeur des terrains, encourager une plus grande mixité d'usages pour créer des milieux de vie stimulants et plus créateur de richesse;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 février 2013 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que suite à l'adoption d'un deuxième projet de règlement, un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans les huit (8) jours de la publication de l'avis;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Sylvie Bouffard, conseillère, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'adopter le règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Achat de jardinières pour le village

2013-062 ACHAT DE JARDINIÈRES POUR LE VILLAGE

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les jardinières au village en intégrant la même formule que les années passées;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu :

- De retenir la soumission de « Les Serres de la Baie » pour la fourniture de plants bégonia Semperflorens de couleurs mixtes pour les 30 paniers suspendus à 26 \$ chacun plus les taxes. Cette soumission inclut la terre, l'engrais et la livraison;
- De prévoir un entretien minimal des jardinières par les employés municipaux;
- D'impliquer les contribuables de Baie-des-Sables pour l'entretien des jardinières;

- De prévoir un prix de mérite en fin de saison pour le contribuable ayant le mieux entretenu sa jardinière;
- De faire la promotion de cette formule dans le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Nomination d'un représentant sur le comité d'analyse du Fonds de visibilité Cartier

2013-063 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ D'ANALYSE DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer Madame Johanne Castonguay représentante de la municipalité sur le comité d'analyse des demandes au Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2013-2014

2013-064 ADHÉSION À L'URLS DU BSL POUR 2013-2014

Considérant l'aide précieuse fournie par l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-St-Laurent dans l'organisation d'activités de loisirs ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de renouveler notre adhésion à l'URLS du Bas-St-Laurent pour la période 2013-2014 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilités réduites au centre communautaire

2013-065 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DU CÔTÉ NORD DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant l'état actuel de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au centre communautaire de Baie-des-Sables ;

Considérant la demande de soumissions sur invitation en vertu de la résolution #2013-037 pour l'aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite du côté nord du centre communautaire ;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter la soumission de Construction P.J. inc. au montant de 6 370 \$ plus les taxes pour l'aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite du côté nord du centre communautaire. La nouvelle rampe sera faite en bois traité et elle devra respecter les normes de conception sans obstacle du *Code de construction du Québec*.

Le financement de cette dépense se fera à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2013-066 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'accepter le budget révisé 2013 en date du 21 février 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité de 4 952 \$ au lieu d'un montant initial de 4 686 \$. Cette révision budgétaire tient compte d'un ajout pour la location du bureau et le remplacement d'un ordinateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi de la dernière période de questions*

- Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » ;
- Suivi de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente (P-188) ;
- Plaque de reconnaissance relative à la réalisation de la *Résidence des Sables*.

13. *Divers*

13.1 *Demande d'appui – Après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane*

2013-067 APPUI À MONSIEUR PASCAL BEAULIEU DANS SES DÉMARCHES DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION DE L'APRÈS-BAL DES FINISSANTS DE LA POLYVALENTE DE MATANE

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'appuyer Monsieur Pascal Beaulieu dans ses démarches de financement pour l'organisation de l'après-bal des finissants de la polyvalente de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 *Corporation de développement – Reconnaissance à Madame Diane Beaulieu relative à la Résidence des Sables*

Le maire explique pourquoi la reconnaissance relative à la réalisation de la Résidence des Sables a été adressée uniquement à Monsieur Régis Dionne (représentant municipal vs employé de l'OMH).

14. *Période de questions du public*

Le point suivant a été soulevé :

- Remplacement de la directrice de l'OMH durant son absence (vacances).

15. *Levée de l'assemblée*

2013-068 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire